



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 18 Mai à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 11 Mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents.

### **Ordre du jour :**

- Décision modificative n°1,
- Remboursement de frais M. et Mme ROTHIER,
- Subvention exceptionnelle – Association Éveil Socio Culturel de Villers-Marmery,
- Validation du devis architecte Pôle Bocart,
- Autorisation de signature d'une convention pour la pose d'une caméra de vidéoprotection sur un immeuble privé – M. et Mme LEJEUNE,
- Autorisation de signature d'une convention pour la pose d'une caméra de vidéoprotection sur un immeuble privé – Communauté Urbaine du Grand Reims (casernes des pompiers),
- Proposition par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims de soutien au Parc national de Meotida (Ukraine)
- Questions diverses.

Séance ouverte à 18h46

### **Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :**

- De rembourser Madame Lydie ROTHIER de la somme de 128.00€ sur présentation de la facture "Pépinières Defontaine » concernant l'achat des fleurs pour les plantations d'été.
- D'accepter le virement de crédits suivant correspondant à la facture de cession de la licence du logiciel pour l'année 2022 :
  - - 4 600.00€ à l'article 615228 « Entretien, réparations autres bâtiments » (DF)
  - + 4 600.00€ au 2051 « Concessions et droits similaires » opération n°1071 « Changement logiciel secrétariat de mairie » (DI)
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 750€ à l'Éveil Socio Culturel de Villers-Marmery afin de financer une partie du voyage de fin d'année avec l'école.

- De valider le devis de AABO - Atelier d'Architecture Benoit Oudin concernant l'étude de faisabilité technique du projet Pôle Bocart pour un montant de 6 000.00€ HT, soit 7 200.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis,
- D'autoriser le Maire à signer la convention pour la pose d'une caméra de vidéoprotection sur l'immeuble privé de M. et Mme LEJEUNE.
- D'autoriser le Maire à signer la convention pour la pose d'une caméra de vidéoprotection sur l'immeuble privé de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- De ne pas répondre favorablement à la proposition du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims concernant une aide financière en faveur du Parc national de Meotida en Ukraine.

*Séance levée à 20h18*

Le Maire, Marie-Noëlle  
RAINON